# Procès-verbal N°14 : Commission Football des Enfants

| | |
|---|---|
| **Réunion du :** | **26novembre 2026** |
| **À :** | **10H00** |
| **Présidence :** | Mr Didier CASANADA |
| **Présents :** | Mmes Nadine GRECO , Martine JOLY,<br>Mrs Léonard INNIANTONI, Sauveur ROMAGNOLE, Jean-Louis DELFIEU |
| **Absents excusés :** | Mr Michel COLLADO |
| **Assiste à la Réunion :** | |

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F*

**Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boite mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.**
**A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).**

## Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 13 du 19/11/2026

## Rappel

***Rappel important – FMI et feuilles de plateau***

**1. Paramétrage dans Footclubs** Pour les clubs responsables d'équipes utilisant la FMI : il est impératif qu'un éducateur soit renseigné pour chaque équipe dans Footclubs, sans quoi les matchs n'apparaîtront pas sur la tablette.

**2. Saisie des défis sur la FMI** Lors de l'utilisation de la FMI, le résultat de l'équipe ayant remporté les défis doit obligatoirement être noté dans la rubrique **« Observations »** de la feuille de match. De nombreux clubs omettent cette saisie : **attention à l'impact au moment de l'établissement des classements.**

**3. Procédure en cas de dysfonctionnement** En cas de problème technique avec la FMI, veuillez utiliser une feuille de match papier accompagnée du document **« Rapport FMI »** dûment rempli. Ce document vous a été transmis par e-mail et reste téléchargeable sur Footclubs ainsi que sur le site du District.

## *Rappel des modalités pour les catégories U6 à U10/U11*

- **Feuille de plateau :** Le club organisateur doit fournir une feuille de plateau, qui devra être complétée par l'ensemble des clubs participants.
- **Transmission :** À l'issue du plateau, le club organisateur doit déposer la feuille dûment complétée sur la plateforme **FAL** afin qu'elle puisse être traitée par notre instance.

**Sanctions financières applicables en cas de non-respect de ces obligations :**

- Tout club organisateur qui ne transmettra pas la feuille de plateau sur FAL sera sanctionné d'une amende de **XX euros**.
- Tout club participant se déplaçant sur un plateau sans compléter la feuille fournie par le club organisateur sera également sanctionné d'une amende de **XX euros** (toute équipe visiteuse refusant de remplir sa partie sera sanctionnée).

## *RAPPEL DU RÈGLEMENT – PLATEAUX U6*

**Les plateaux U6**

C'est une nouveauté cette saison : un rassemblement mensuel, organisé sur deux ou trois sites à travers le District, concerne uniquement les joueurs de la catégorie U6. De 8 à 10 dates pourront être proposées sur la saison.

Il y aura alternance entre les rassemblements classiques (club contre club) et les « Interclubs » (au cours desquels les enfants sont mélangés et les équipes reconstituées). Une inscription préalable est obligatoire (*formulaire à télécharger sur le site internet du District),* afin d'organiser au mieux ces après-midis.

Une fois l'équipe engagée auprès des membres de la Commission, des poules de 4 ou 5 équipes sont constituées : chaque équipe joue donc 3 ou 4 matchs par rassemblement, de 10 minutes chacun sans pause, et surtout sans classement. Ces rassemblements auront lieu le samedi après-midi, le rendez-vous des équipes sera à 13 h 30 sur le site où elles sont régulièrement inscrites.

Il est rappelé que cette catégorie évolue à 5 contre 5 (avec 1 remplaçant maximum) et que le temps de jeu par joueur doit tendre vers 100 %. Enfin, l'arbitrage est effectué par des jeunes licenciés (U15 ou U17 en priorité), en bordure du terrain (et non au centre !). Le plaisir de l'enfant doit être au cœur de la pratique, l'initiation, la découverte et la fidélisation au football doivent être les maîtres mots.

Voici quelques précisions concernant les Lois du jeu spécifiques à l'ensemble de ces rassemblements (qu'ils soient classiques ou « Interclubs ») :

- Le penalty (coup de pied de réparation) est tiré à 6 mètres.
- Le dégagement du gardien est libre.
- Les rentrées de touche s'effectuent au pied (sur une passe), avec l'adversaire le plus proche à 5 mètres minimum ; le but direct est refusé.

## *RAPPEL (de U6/U7 à U10/U11)*

Lors de vos renouvellements d'engagements, pensez à bien indiquer le niveau dans lequel vous souhaitez évoluer. De nombreux clubs s'aperçoivent après parution qu'ils se sont trompés de niveau : **soyez vigilants !**

**RAPPEL U12/U13 et U12**
**LES DEFIS SE FONT AVANT LES RENCONTRES ET NON APRES**
**Sous peine de sanctions.**

# Retour Commission Statuts et Règlements (C. S. R.)

## *Catégorie U12*

**Forfait : U12 INTER Poule A / CASTANET / S LEVANT**
FORFAIT DE N CASTANET : amende 30€ (Art. 24 RG District)

## *Catégorie U12/U13*

**Forfait : D4 Poule A / VAUVERT / BOUILLARGUES du 25/11/2026 :**
FORFAIT DE BOUILLARGUES amende : 30€ (Art. 24 RG District)

# INFORMATIONS

## ***Catégorie U12/U13***

**COUPE PITCH FEMININE**

- Les clubs ayant des U12/U13 féminine peuvent s'inscrire pour la coupe pitch fille qui aura lieu le 9 janvier 2027

(Engagement par mail auprès du district.)

**Equipes engagées en U12/U13 Féminines :**
VERGEZE -MARGUERITTES- TER DE CAM – S LEVANT 1 et 2 – 3 MOULINS – GENERAC – NIMES FOOT FEMININ

**Phase 2 en U12/U13**

- La commission va essayer de faire une poule uniquement féminine, les clubs désirant inscrire une équipe peuvent le faire dès à présent en envoyant un mail à la commission.

**Equipes engagées en U12/U13 Féminines :**
Vergèze – 3 moulins – S levant 1 et 2 – Marguerittes – Generac - Ter de Cam -

- Si les résultats des défis n'ont pas été saisis sur la FMI le jour du match, la feuille de défis complétée et signée doit impérativement être envoyée au secrétariat **dès le lendemain de la rencontre**.

## ***Catégorie U10/U11***

- Afin de simplifier les démarches des clubs lors des plateaux, une feuille de match unique devra être transmise par le club recevant via le (FAL). »

## ***Catégorie U6 / U7 / U8 / U9***

***Feuilles de plateau***

- Afin de simplifier les démarches des clubs, une feuille unique devra être envoyée par le club recevant via le FAL.

***Horaires et arbitrage***

- Il faut que les plateaux commencent **impérativement à l'heure prévue** afin que les rencontres suivantes puissent débuter à l'heure. **Attention :** en présence d'un arbitre officiel, celui-ci vous fera arrêter le plateau en cas de retard.

***Nîmes Castanet***

- Retrait des équipes de Nîmes Castanet des plateaux **de U6 à U11**, dans l'attente d'un nombre de licences suffisant pour pouvoir participer.

**Rotation 3 – Foot à 8 (U8/U9)**

- Les clubs souhaitant participer à la rotation 3 en foot à 8 (catégorie U8/U9) peuvent en faire la demande par mail auprès du District et l'indiquer dans le FAL lors des engagements, dans la rubrique **« COMMENTAIRES »**.

Les plateaux seront organisés de la façon suivante :

- **1 / Plateaux Foot à 8 (U9 uniquement)**
  - Jonglerie obligatoire *(les feuilles de plateau sont à télécharger sur le site du District)*.
  - Rencontre le samedi à 14h00.
  - **Diplôme de l'éducateur obligatoire pour les U9 à 8.**

- **2 / Plateaux Développement**
- **3 / Plateaux Intermédiaire**
- **4 / Plateaux Loisirs**

- **RAPPEL :** NIMES OL **U10 et U10/U11** / PLATEAUX à 14h00
- **RAPPEL : U8/U9** / Beaucaire 13h00 / Mas de Mingue 13h00

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

**Président**
Didier CASANADA

**La Secrétaire de Séance**
Nadine GRECO

**« En cas de dysfonctionnement, veuillez utiliser la feuille de match papier ainsi que le tableau "Rapport FMI", qui vous ont été envoyés par mail (également téléchargeables sur Footclubs et sur le site du District), et les retourner dûment remplis. »**